



18 JAN 2022

Annexe 1

CHEF DE DEPARTEMENT DE LA GESTION URBAINE ET DE LA REGLEMENTATION

I- Profils et expériences professionnelles

- Etre Architecte, juriste, urbaniste, ou équivalent...)
- Ou
- Ayant au moins un diplôme en relation avec le poste et donnant accès au grade de cadre supérieur (échelle 20) ;
- Avoir une expérience professionnelle de huit (08) ans au moins ;
- Avoir exercé la fonction de chef de Division au moins de deux ans.

II- Compétences requises :

- Maîtriser la réglementation en vigueur notamment en matière d'urbanisme et de la gestion urbaine ;
- Veiller à la mise en œuvre du plan d'action du Département ;
- Avoir une maîtrise des procédures réglementaires et de l'outil informatique.

III- Qualités personnelles :

- Savoir communiquer ;
- Capacités managériales et relationnelles ;
- Dynamique, motivé et sérieux ;
- Avoir un esprit de synthèse et vision large sur la vocation du poste à occuper ;
- Avoir une vision prospective ;
- Avoir une disponibilité et mobilité dans le travail.

IV- DOSSIER DE CANDIDATURE

Toute candidature sera accompagnée des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite ;
- Un curriculum vitae récent ;
- Une note rédigée par le candidat précisant ses motivations pour ledit poste solliciter, de la compréhension des tâches y afférentes et une esquisse traçant ses objectifs à court et à moyen terme (5 pages au maximum) ;
- Un engagement sur l'honneur selon le modèle ci-joint ;
- De toute autre pièce que le candidat estime utile de joindre à son dossier. T

